

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
5 Avril 2019**

OBJET : Cession à la commune de Plan d'Orgon des parcelles AX 323 (17.232 m²) et AX 159 (65 m²).

- **Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**
- **Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,**

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 5 Avril 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- **d'approuver la cession à la commune de Plan d'Orgon des parcelles AX 323 (17.232 m²) et AX 159 (65 m²) au prix de 154.700 €; vu le projet d'intérêt général de la commune, ce prix tient compte de l'abattement de 15%, conformément à la procédure de vente des biens immobiliers votée par la Commission permanente du 11 décembre 2015,**
- **d'autoriser la signature du compromis, si besoin est, et de l'acte définitif de vente, ainsi que de tout autre document se rapportant à cette cession.**

La recette d'un montant de 154.700 € sera imputée au chapitre 77 du budget départemental.

Les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**